

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/10/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 03/11/2020  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 30 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, sous la présidence de Monsieur de TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 16/10/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/10/2020.

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DELORME Julie à M. POUPARD Dominique, M. VICET Régis à M. ROUILLON Gérard  
Excusé(s) : Mmes : BOURDEAU Odile, GELLÉ Béangère, MM : JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian

**A été nommée secrétaire** : Mme MONNIER Sarah

### 2020\_060 – Avenant à la convention du service commun d'application du droit des sols

Par délibération du 10 mars 2015, la Communauté de Communes du Castelbriantais a décidé la création d'un service commun pour instruire les autorisations d'urbanisme de ses 19 communes membres.

La mission de ce service commun mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 a été étendue aux 7 communes de la Communauté de Communes du Secteur de Derval en instaurant entre elles et le service commun de la Communauté de Communes du Castelbriantais, une délégation bilatérale de la mission d'instruction s'apparentant à une prestation de services.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les 26 communes bénéficiant de ce service ont intégré un même ensemble intercommunal, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, conduisant à une extension du service commun sur ce périmètre.

Entre 2016 et 2019, le nombre d'autorisations d'urbanisme instruites est en progression : + 37 % pour les certificats d'urbanisme opérationnel (291 en 2019), + 11 % pour les déclarations préalables (495 en 2019) et + 19 % pour les permis de construire (488 en 2019).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes de plus de 3 500 habitants devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé le 29 septembre 2020 d'ajuster les articles 5 et 6 relatifs respectivement aux missions du maire et du service instructeur et de redéfinir dans l'article 3 le budget prévisionnel pour les prochaines années. Ces modifications figurent dans l'avenant joint en annexe à la présente délibération.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention constitutive de ce service commun, cet avenant doit faire l'objet d'une adoption tant par le conseil communautaire que par les 26 conseils municipaux des communes du périmètre concerné.

Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- 11) D'adopter l'avenant à la convention du service commun d'application du droit des sols, ci-annexé,
- 12) D'autoriser M. le Maire, ou M. l'Adjoint au Maire délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 02/11/2020



Le Maire

Hervé De TROGOFF